

LIMITES LÉGALES ET RISQUES LIÉS À LA PÉRIODE PRÉÉLECTORALE

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES 2021

Date : Vendredi 19 mars 2021 - 9h à 10h30

Tarif : Ce webinaire s'inscrit dans le cadre d'une offre globale de 6 webinaires. Tarif pour 1 webinaire : 250 euros HT ; tarif pour 2 webinaires : 400 euros HT ; tarif pour 3 webinaires : 600 euros HT.



PROGRAMME

Si le projet de loi relatif au report des élections départementales et régionales est encore en cours d'examen par l'Assemblée nationale, il apparaît que ces scrutins pourront se tenir, au plus tôt, en juin 2021. Quoi qu'il en soit, depuis septembre 2020, plusieurs limites légales, prévues par le Code électoral, encadrent les modalités de communication institutionnelle durant la période préélectorale.

A cet égard, si les départements et les régions doivent faire preuve d'une vigilance certaine dans le cadre de leur communication, il apparaît que les collectivités dites intéressées au scrutin doivent également scrupuleusement respecter ces limites. Les collectivités intéressées peuvent notamment être les communes dont certains élus locaux seront candidats aux renouvellements des conseils départementaux et régionaux.

Cette formation a pour objectif d'appréhender les points suivants :

- Connaître la portée des limites légales en matière de communication institutionnelle ;
- Appréhender la façon dont les collectivités intéressées doivent mettre en œuvre ces limites ;
- Identifier les risques ;
- Déterminer les précautions à appliquer.



OBJECTIFS

- Connaître les limites fixées par le Code électoral ;
- Identifier les risques en matière de communication durant la période préélectorale ;
- Appliquer les précautions utiles en la matière.

Informations et inscriptions : formation@seban-avocat.fr et au 01.45.49.48.49



INTERVENANT



Alexandra Aderno
Avocate directrice



PRÉREQUIS

Aucun



PUBLIC CONCERNE

Directeurs de Cabinet, Direction générale des services, Élus, Directeurs de communication, Agents, Services des affaires juridiques.



MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Exposé de l'état du droit ;
- Discussion autour des retours d'expérience ;
- Questions / réponses avec les participants ;
- Support pédagogique.



MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Cas pratiques ;
- Questionnaire de satisfaction.